

URBANISME ET CADRE DE VIE

Retrouvez toutes les démarches liées à l'urbanisme et téléchargez les formulaires nécessaires à vos demandes.



Règles d'urbanisme

ASSAINISSEMENT
RÈGLEMENTATION THERMIQUE



Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie
44850 Saint-Mars-du-Désert

☎ 02 40 77 44 09

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi > jeudi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30

Vendredi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00

Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 > 12h00